Informations de base

2005/2612(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le Sommet mondial de l'ONU du 14 au 16 septembre 2005 **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général 6.30 Coopération au développement 6.40.13 Relations dans le cadre/avec les organisations internationales: ONU, OSCE, OCDE, Conseil de l'Europe, BERD	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires générales	2687	2005-11-07

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
28/09/2005	Débat en plénière		
29/09/2005	Décision du Parlement	T6-0362/2005	Résumé
29/09/2005	Résultat du vote au parlement		
29/09/2005	Fin de la procédure au Parlement		
07/11/2005	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé

Informations techniques

Référence de la procédure	2005/2612(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Proposition de résolution		B6-0483/2005	28/09/2005	
Proposition de résolution		B6-0492/2005	28/09/2005	
Proposition de résolution		B6-0493/2005	28/09/2005	
Proposition de résolution		B6-0501/2005	28/09/2005	
Proposition de résolution		B6-0507/2005	28/09/2005	
Proposition de résolution		B6-0510/2005	28/09/2005	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0362/2005 JO C 227 21.09.2006, p. 0523-0582 E	29/09/2005	Résumé

Résolution sur le Sommet mondial de l'ONU du 14 au 16 septembre 2005

2005/2612(RSP) - 29/09/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la réforme des Nations unies dans laquelle il réitère son engagement en faveur d'une ONU forte et sa foi dans le multilatéralisme, seul outil, de son point de vue, capable de relever les défis et d'éloigner les menaces auxquels la communauté internationale est confrontée. Ce faisant, le Parlement souhaite que les résultats du Sommet mondial de l'ONU (14 au 16 septembre 2005) permettent de poser les jalons sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015.

Dans sa résolution, le Parlement déclare une fois de plus que **la représentation diplomatique de l'Union européenne auprès de l'ONU est de la plus haute importancepour renforcer l'influence de l'Union sur la scène internationale**.

Se félicitant de la décision de créer une Commission de consolidation de la paix au sein de l'ONU, le Parlement s'attend à ce que cette dernière mette en évidence l'importance de l'ONU dans les zones de crise et post-conflit.

Par ailleurs, le Parlement déplore que le Sommet de l'ONU n'ait pas permis de mobiliser les pays donateurs. Il félicite l'Union pour son rôle de chef de file dans ce dossier et l'invite à maintenir la pression sur tous les donateurs pour qu'ils établissent des calendriers qui seront contrôlés. Dans la foulée, il approuve pleinement les appels à la fixation d'un calendrier des pays développés pour la réalisation de l'objectif de 0,7% du RNB consacré à l'APD.

Sur la question des réformes, le Parlement invite le Conseil et les États membres à peser de tout leur poids pour obtenir des résultats concrets dans le cadre des travaux de la 60e Assemblée générale avant la fin de l'année prochaine. Il souscrit pleinement à la condamnation claire du terrorisme par le Sommet mais considère que l'absence d'accord sur une définition générale du terrorisme est un grave échec.

Le Parlement se félicite de l'engagement du Sommet mondial en faveur d'un renforcement du rôle du Haut Commissaire aux droits de l'homme, et d'un doublement des moyens mis à la disposition de son bureau mais il regrette l'absence de calendrier précis, de mandat, de méthodes de travail et de composition du Conseil des droits de l'homme. Il l'invite également à adopter des critères clairs pour l'utilisation de la force par le Conseil de sécurité.

Par ailleurs, le Parlement estime que le Conseil des droits de l'homme devrait être composé d'États observant les normes les plus strictes en matière de droits de l'homme, de façon à éviter que les procédures ne soient soumises à de longs délais et que les États faisant l'objet de plaintes ne se livrent à des manœuvres politiques.

Il déplore également le fait que le Sommet ait échoué à trouver un accord sur des mesures relatives à la non-prolifération et au désarmement nucléaire et réaffirme sa conviction d'une amélioration de la capacité de l'ONU à réagir promptement et efficacement en cas de catastrophe humanitaire.

Enfin, le Parlement salue le nouvel engagement de l'ONU en faveur d'un Fonds pour la démocratie.

Résolution sur le Sommet mondial de l'ONU du 14 au 16 septembre 2005

2005/2612(RSP) - 07/11/2005

Le Conseil a adopté les conclusions aux termes desquelles il se réjouit de l'accord intervenu lors du Sommet mondial de l'ONU sur un train de réformes équilibré et ambitieux des Nations unies. L'UE a joué un rôle décisif et constructif pour parvenir à ce résultat.

Le Conseil réaffirme que l'UE est déterminée à contribuer activement à ce que les réformes adoptées lors du sommet soient mises en œuvre intégralement et sans tarder. Il continuera par ailleurs d'œuvrer en faveur de réformes importantes du système des Nations unies dans des domaines qui n'ont pas été abordés lors du sommet.

La mise en œuvre intégrale des réformes permettra aux Nations unies d'être plus fortes et plus efficaces et de mieux relever les défis qui se posent aujourd'hui, en matière de développement, de paix et de sécurité, et de droits de l'homme. Il s'agit là d'un volet essentiel de l'objectif de l'UE consistant à instaurer un ordre international fondé sur un multilatéralisme effectif et sur l'État de droit.

L'UE participera activement aux travaux menés sur le terrain pour assurer la mise en œuvre des réformes décidées lors du sommet, y compris en ce qui concerne la Commission de consolidation de la paix, le Conseil des droits de l'homme et la réforme de la gestion.